

Concours d'œuvres graphiques pour l'exposition AEFE de *street art* ou art urbain Cahier des charges

Dans le cadre de l'Année de l'éducation artistique et culturelle (ÉAC) promue par l'AEFE en 2017-2018, un **projet d'exposition sur le *street art* ou art urbain** est proposé au réseau d'enseignement français à l'étranger.

Un concours d'œuvres est mis en place dans la perspective de réaliser cette exposition à la fois virtuelle et réelle :

- musée virtuel en ligne
- exposition des œuvres lors de différents événements organisés par l'AEFE, notamment lors de la rencontre internationale d'*Ambassadeurs en herbe* à Paris, au mois de mai 2018.

Le jury sélectionnera, parmi les œuvres sélectionnées, le visuel qui constituera la base de l'affiche de cette rencontre internationale d'*Ambassadeurs en herbe*.

Publics concernés :

Élèves du **primaire** et du **secondaire** des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Cadre de réalisation :

Œuvres individuelles ou collectives réalisées lors d'un travail de classe, activités pédagogiques complémentaires (APC), accompagnement personnalisé (AP), enseignement pratiques interdisciplinaires (EPI), action pédagogique pilote (APP), travail personnel encadré (TPE), parcours, options facultatives ou spécialités, atelier d'art périscolaire.

Objectifs pédagogiques :

- Acquisition de nouvelles connaissances et compétences en matière artistique et culturelle ;
- Expression personnelle et **collective à travers** une pratique plastique et esthétique ;
- Validation de ces connaissances et compétences dans le cadre du [parcours d'éducation artistique et culturelle \(PÉAC\)](#) de l'élève.

Ressources pédagogiques :

- [Dossier général sur le *street art* /art urbain réalisé par l'académie de Reims \(PDF\)](#)
- [Dossier pédagogique de la ville de Vernier pour le primaire \(PDF\)](#)

Types d'œuvres

Le *street art*, dans le cadre de l'exposition de l'AEFE, prendra les formes suivantes :

- graffiti, avec ou sans pochoirs ;
- stickers (autocollants) ;
- dessin, peinture ;
- affiche numérique ;
- mosaïque ;
- installation ou sculpture ;
- intervention sur le mobilier urbain (abribus, panneaux, poubelles) ;
- illusions d'optique sur le sol et sur façades (trompe l'œil).

Une seule forme ou une combinaison de plusieurs de ces formes pourra être réalisée par les élèves.

Le support utilisé est laissé à l'appréciation des élèves et de l'équipe pédagogique (feuille, toile, mur, objet, installation, sculpture, affiche numérique, etc.).

Thématique des œuvres

Les élèves auront pour objectif de faire émerger les spécificités de la ville ou de l'espace géographique du pays d'implantation de leur établissement scolaire, en dégagant les particularités culturelles de cet espace à travers l'œuvre.

« L'œuvre, ce n'est pas l'image elle-même, mais ce qu'elle provoque d'interrogation sur le lieu »

Ernest Pignon-Ernest

(artiste plasticien né en 1942 à Nice, l'un des initiateurs de l'art urbain en France).

Présentation des œuvres

L'œuvre sera présentée sous forme de photographie ou sera une affiche numérique :

- **Photographie de l'œuvre réelle** (graffiti, dessin, peinture, installation, etc.) au **format paysage** avec la plus haute résolution possible pour être agrandie et imprimée au format **A3** par l'AEFE.

N. B. : le photographe sera un membre de la communauté scolaire (élève ou adulte).

ou

- **Affiche numérique** réalisée sous Photoshop, InDesign ou un autre logiciel de création au **format paysage** et enregistrée sous PDF, JPG ou PNG.

N.B. : respecter le standard d'impression **A3** (3 508 x 4 961 pixels en 300 dpi)

Transmission des œuvres, avec leurs fiches techniques, aux organisateurs du concours

Envoi des fichiers numériques exclusivement entre le 1^{er} et le 15 février 2018.

Vecteur : via [WeTransfer](#) (plateforme en ligne gratuite pour transfert de gros fichiers numériques)

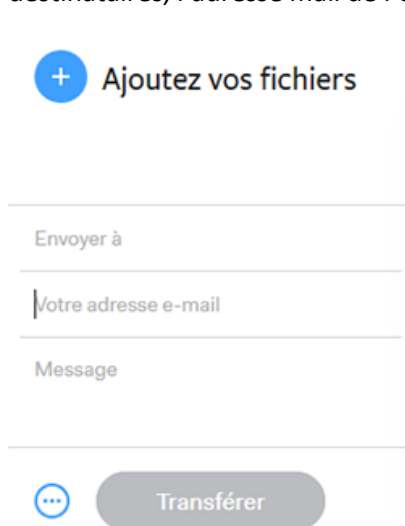
Destinataires aux services pédagogique et de communication de l'AEFE :

nathalie.faure@diplomatie.gouv.fr

irene.kirsch@diplomatie.gouv.fr

webmestre@aefe.fr

Dans l'interface de transfert (cf. capture d'écran ci-dessous), indiquer les adresses mails des trois destinataires, l'adresse mail de l'expéditeur et un message identifiant l'établissement :



The screenshot shows the WeTransfer interface. At the top, there is a blue circle with a white plus sign and the text "Ajoutez vos fichiers". Below this, there are three input fields: "Envoyer à", "Votre adresse e-mail", and "Message". At the bottom, there is a blue circle with three dots and a grey button labeled "Transférer".

Chaque établissement participant pourra présenter trois œuvres au maximum.

Chaque œuvre sera accompagnée d'une fiche technique (formulaire à télécharger).

Droit d'auteur et droit à l'image

Les images qui seront communiquées à l'AEFE sont libres de droits d'auteur et seront publiables et diffusables par l'AEFE sur tous les supports de communication à sa disposition (site Internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) ainsi que ceux des partenaires de l'Agence concernés.

Si des photos d'élèves ou de tierces personnes apparaissent sur l'œuvre, l'établissement devra avoir obtenu les autorisations d'utilisation (droit à l'image) auprès des mineurs et de leurs parents ou représentants légaux de l'autorité parentale et auprès de toute autre personne photographiée.

En aucun cas, ces autorisations ne seront envoyées à l'AEFE, mais l'établissement les conservera en cas de demande de l'Agence.

L'Agence considèrera, pour toutes ses diffusions (site Internet, réseaux sociaux, affichage, etc.), que ces autorisations ont été obtenues en amont par les établissements.

Sélection des œuvres

Les œuvres seront sélectionnées en février 2018 par un jury constitué à l'AEFE par plusieurs de ses représentants et des personnalités du monde artistique.

L'accent sera mis sur la créativité, l'originalité et la qualité artistique des œuvres. Dans tous les cas, le respect des contraintes imposées (thème, supports techniques, résolution de l'image...) sera pris en compte dans la sélection des œuvres.

Calendrier du projet

- **Du 1^{er} au 15 février 2018** : envoi des œuvres réalisées à l'AEFE
- **Février** : sélection des œuvres par le jury constitué par l'AEFE
- **Mars-avril** : mise en forme, agrandissement, impression des photos
- **Mai** : réalisation de l'affiche de *Ambassadeurs en herbe* à partir du visuel sélectionné par le jury
- **Mai, juin et septembre 2018** : exposition lors des événements de l'AEFE